

DELIBERATION n° CS 04 12 21 Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

AVENANT AU MARCHÉ SPL TRANSPORT

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoir : 0
Absent : 5

Date de la convocation

Le 8 Décembre 2021

Date d'affichage

Le jeudi 16 décembre 2021 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Claude NEF, Roger COMBRES, Jean FALCO, MMe Chantal DEJEAN-DUPEBE, Muriel LARRIEU

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Didier DUPRONT est suppléé par M. Georges CAUSERO, M. Patrick DUBOSC est suppléé par M. Guy MANTOVANI, Mme Françoise CARRIE est suppléée par M. Henri CHAVAROT

Absent excusé : MM Jean Paul FORMENT, Jean-Pierre SALERS, Benoit DESENLIS, Jacques MORLAN, Mme Céline SALLES

Depuis février 2017, le prix du transport de benne est fixé à 82 € HT par benne. La révision des prix est établie suivant l'indice de gazole cuve moyenne. Compte-tenu de la très forte variabilité de cet indice, la révision annuelle n'a pas été appliquée sur les 3 derniers exercices, celle-ci étant trop importante par rapport à la variation des charges constatées par la SPL Trigone.

La SPL Trigone propose de fixer le prix unitaire pour 2021 à 86 € HT/benne, afin de tenir compte des augmentations suivantes survenues depuis 2017 :

- L'augmentation du carburant : + 2.30 €/benne (variation 2017-2021)
- L'augmentation du coût de la main d'œuvre : + 2,60 €/benne (variation 2017-2021)
- L'augmentation du coût d'entretien des remorques : + 0.20€/benne

Par ailleurs, il est proposé de modifier le calcul de la révision des prix et d'actualiser le prix unitaire annuellement et de prendre l'indice moyen annuel de gazole cuve moyenne N-1 comme base de calcul de la révision des prix.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'approuver l'avenant au marché de transport, contracté avec la SPL Trigone portant le prix unitaire à 86€HT/benne et de modifier le mode de calcul de la révision des prix tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Vice-Président Jacques FAUBEC à signer l'avenant au marché ainsi que toutes les pièces y afférent.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.